

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La saison peut commencer à La Plaine Tonique

Avec la réouverture de la piscine et la baignade surveillée à la plage, La Plaine Tonique peut véritablement lancer sa saison.

Réouverture de la piscine samedi 27 juin

Après la plage, le camping, c'est au tour de la piscine de rouvrir à La Plaine Tonique. Les premiers baigneurs pourront accéder au centre aquatique samedi 27 juin. Tous les espaces extérieurs seront ouverts : les 2 toboggans, les 4 piscines, la plate-forme de jeux d'eau.

Aucune réservation n'est demandée, mais le nombre de personnes en simultané sera limité à 250 pour répondre aux règles sanitaires en vigueur. La piscine ouvrira par créneau de 2h30 permettant un nettoyage plusieurs fois par jour : 10h30/13h, 13h30/16h et 16h30/19h.

Profiter de l'été pour apprendre à nager

Du 6 juillet au 30 août, des stages de natation sont proposés pour les enfants à partir de 6 ans. Pour un apprentissage ou du perfectionnement, les cours durent 30 minutes avec une séance par jour du lundi au vendredi de 10h15 à 12h15.

Pour s'inscrire, envoyer un mail à piscine@laplainetonique.com en précisant des coordonnées téléphoniques. Tarifs : 83€ les 10 séances + 3€ de frais de carte pour une première inscription.

Baignade surveillée sur la plage principale

L'accès à la base de loisirs devient payant à compter du 27 juin pour le week-end, puis tous les jours du 1^{er} juillet au 30 août. La baignade sera surveillée sur la plage principale ces mêmes jours de 10h à 19h.

Carte d'accès gratuit pour les habitants de la CA3B

L'accès à la plage est gratuit pour tous les habitants de la CA3B sous réserve de posséder la carte d'accès. Elle sera disponible dès ce vendredi 19 juin à la réception de La Plaine Tonique. La carte acquise en 2019 n'est pas valable en 2020. Nominative et individuelle,

elle est délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et après versement d'une somme de 5€ pour frais d'établissement.

Horaires de vente : du 19 au 30 juin, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h et du 1^{er} juillet au 28 août, du lundi au vendredi de 10h à 19h (sauf jours fériés). Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'entrée est gratuite pour eux. L'accès au centre aquatique et aux activités nautiques reste payant pour tous.

Les détenteurs de l'ancienne carte « base de plein air » pourront se rendre dans la mairie de leur domicile : Attignat, Béréziat, Confrançon, Bresse Vallons (communes déléguées de Cras-sur-Reyssouze et Etrez), Curtafond, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, Saint-Didier d'Aussiat, Saint-Martin le Châtel, Saint-Sulpice. Une vignette millésimée 2020 sera apposée sur les cartes existantes aux horaires d'ouverture des mairies.